



Plessix-Balisson • Plessix-Valley • Trégon  
BEAUSSAIS SUR MER

**Arrêté municipal n°2026-154**  
**autorisant l'implantation d'un food truck sur le domaine public le**  
**23 avril 2026 et le 30 avril 2026 sous le hangar du Plessix Balisson**

Le Maire de Beaussais-sur-Mer,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2022-65 en date du 20 juin 2022 fixant le montant des droits de place à percevoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**Vu** la demande de Madame CHASSEVENT Marie de faire stationner un food truck sur l'emplacement au Hangar 49 Le Bourg – Plessix Balisson 22650 Beaussais-sur-Mer ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation temporaire au profit de Madame CHASSEVENT Marie pour le stationnement d'un food truck le 23 avril et le 30 avril 2026 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Le stationnement d'un food truck appartenant à Madame CHASSEVENT Marie, gérante de l'entreprise chez Marmites, est autorisé les jeudis soir de 17h00 à 22h00 le 23 avril 2026 et le 30 avril 2026.

**ARTICLE 2** : Madame CHASSEVENT Marie est responsable de tout dommage ou incident résultant de cette installation sur le domaine public.

**ARTICLE 3** : Aucun autre emplacement sur le domaine public ou privé de la commune ne sera autorisé.

**ARTICLE 4** : Madame CHASSEVENT Marie devra veiller au maintien de l'emplacement dans un excellent état de propreté.

**ARTICLE 5** : Une redevance d'occupation du domaine public sera demandée au bénéficiaire de cet emplacement.

**ARTICLE 6** : La responsable du pôle administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'intéressé.

A Beaussais-sur-Mer, le 9 juin 2026

Le Maire, Philippe ORVEILLON



Par déléation,  
Yann Bertin, adjoint

Notifié le \_\_\_\_\_  
Madame CHASSEVENT Marie